



## COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19  
Absents excusés : 2  
Présents : 17

L'An deux mille dix-sept, le 16 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 10 octobre 2017.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Arlette LE MAGUET, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET André THUAL, Martine JOSSO, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Christina BILLY, Karine BURBAN CAREL, Caroline LE SAGE,

Absents excusés : Gwendal ROLLAND, Valérie LE GUEHENNEC

Madame Caroline LE SAGE a été désignée secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

#### 1 – Garage du Rocher : Acquisition et travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition du garage du Rocher est un projet de la municipalité afin d'y transférer les ateliers des services techniques, actuellement dispersés sur le territoire de la commune. Suite à l'évaluation des bâtiments par les notaires, le prix de l'acquisition a été fixé à 100 000€ net vendeur.

Ce transfert permettra également de libérer le local actuel situé à côté de la salle des sports dont la destination future sera examinée ultérieurement.

Karine BURBAN-CAREL indique qu'elle aurait souhaité y voir s'installer un autre commerce plutôt que les services communaux, d'autant plus dans ce contexte législatif favorisant la mutualisation.

Monsieur le Maire indique que Monsieur SINCQUIN a laissé l'immeuble en vente assez longtemps avant que la commune n'intervienne, afin de ne pas décourager un investisseur privé. Il n'a trouvé aucun repreneur à son activité sur le site du Bouilleno. Concernant la mutualisation, Pontivy Communauté ne dispose pas de service espaces verts en propre. Ces tâches sont accomplies par els communes, des services locaux seront toujours indispensables.

Le Maire présente à l'assemblée les plans des travaux ainsi que le prévisionnel financier.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget principal du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisé par les notaires,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et 16 voix pour et 1 abstention :

- autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 100 000€ (net vendeur), hors frais notariés

- Adopte le plan de financement ainsi présenté, y compris les travaux prévus
- Sollicite une subvention (Equipement immobilier) auprès de Pontivy Communauté
- Sollicite une subvention au titre du programme de solidarité territoriale auprès du conseil départemental.

## 2 – Tarifs communaux de l'espace Bien-Etre

Suite à l'ouverture de l'espace Bien-être en septembre 2016, Monsieur le Maire propose la mise en place des tarifs de location de l'espace de travail partagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 :

L'heure	1.50€
La demi-journée	6€
La journée	10€

La facturation sera effectuée trimestriellement à terme échu.

## 3 – Autorisation d'émission de titres suite à dégradations de biens publics

### - Dégradations de biens publics : Jugement du Tribunal de grande instance

Suite à la décision du Tribunal de Grande Instance de LORIENT, en date du 21 juillet 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre deux titres de 131.64€ correspondant au montant des dégradations constatés à l'encontre des deux contrevenants.

### - Dégradations de biens publics : Transactions amiables

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dégradations ont été commises sur les bâtiments publics (médiathèque et chemin de l'espace enfant). Les auteurs des faits ayant été identifié, le montant du préjudice ayant été évalué, une transaction portant réparation amiable peut être envisagée

L'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'accord du conseil municipal avant la signature de toute transaction, la délibération ayant alors effet exécutoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter une transaction amiable
- De charger Monsieur le Maire de la faire exécuter

## 4 – Compte-rendu des commissions

Commission Jeunesse : Mireille LE RUYET fait lecture à l'assemblée du programme ALSH Toussaint.

Le nouveau conseil municipal des enfants est élu. La première réunion a eu lieu le 28 septembre avec la signature d'une convention avec ORANGE pour la mise à disposition d'une cabine téléphonique.

371 enfants ont participé au cross USEP le 13 octobre, une pomme a été offerte à chaque enfant par la municipalité.

Commission Travaux : Les travaux du préau sur le plateau scolaire doivent débiter demain soit le mardi 17 octobre.

Commission Cadre de vie : Michel CABEL ainsi que quelques membres de la commission se sont rendus le lundi 3 octobre à Malguénac pour une démonstration de matériel organisée par le Sage Blavet. En effet, ce dernier propose aux communes un accompagnement technique pour l'entretien des terrains de football. Proxalys, entreprise ayant obtenue le marché, va procéder à une analyse physico-chimique du terrain et proposer des solutions adaptées au programme Zérophyto.

Commission voirie : Michel CABEL indique que les travaux de viabilisation du lotissement Coët Er Sorn ont débuté.

Commission culture : La dernière commission avait pour objet les 150 ans de la commune. L'auteur choisi, Monsieur MAGUER, poursuit ses recherches pour l'écriture du livre.

Un temps fort aura lieu le week-end du 25 août 2019 qui coïncidera avec la date de la première réunion du conseil municipal du Sourn (25/08/1869).

Les vœux du Maire auront lieu le 7 janvier.

CCAS : 125 personnes présentes. Ce repas présente un réel intérêt car il constitue un moment important pour les personnes âgées de la commune.

## 5 – Affaires diverses

### Tarifs des locations de salle pour des activités politiques et citoyennes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de location de salle par un parti politique.

En période électorale, les salles sont mises à disposition gratuitement mais en dehors de ces périodes, il n'est rien établi.

Le conseil municipal décide d'adopter le tarif « associations extérieures » pour toutes ces demandes.

### Avenant à la convention @ctes :

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à obligation de transmission au représentant de l'Etat, notamment la télétransmission des pièces de marchés publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

### Demande de subvention voirie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est établi un devis pour le programme de curage de fossé d'un montant de 9 214,60€ HT. A ce titre, des subventions peuvent être accordés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental et de Pontivy Communauté.

David BELZIC pose la question de savoir s'il est envisagé un programme de voirie à Saint-Michel. Monsieur le Maire précise, qu'outre le linéaire important dans ce village, il temporise sur ces travaux car le SITOMMI envisage la mise en place d'un réseau de chaleur dans lequel les habitations de St-Michel pourraient être incluses. Un retour sur cette étude de faisabilité sera fait en fin d'année. Si cela s'avérait positif, des tranchées devraient être réalisées. Dans ce cas, les travaux de voirie se feraient après l'installation du réseau de chaleur.

## 8 – Questions diverses

Karine BURBAN demande s'il serait possible que la commune entretienne et fleurisse chaque année au 11 novembre, les tombes de 3 poilus sournais (M.CAMLANN et Mrs LE PABIC père et fils). Cela se fait dans les communes voisines. Le conseil municipal est favorable à cette mesure.

David LE CUNFF a été interpellé au sujet de talus non entretenus à saint-Michel. Michel CABEL indique que l'épaveuse est passée une fois par an à la mi-novembre. Suite à la demande de Martine JOSSO, Monsieur le Maire indique que le carrefour de Plurit sera traité en priorité.

Cathy STEPHAN indique qu'un garage à vélos serait utile sur le parking de la salle polyvalente. Jacky Euzenot répond qu'il en existait un mais il servait d'échelle à certains pour monter sur le toit. Il a donc été supprimé.

La commission cadre de vie va étudier la mise en place de ce dispositif.

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.